

ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 604

Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné greffier de la Ville de Saint-Gabriel, aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel a procédé, en date du 7 avril 2025, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro CV. 604 intitulé « *Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels* » dont l'effet est de modifier les contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 15^e jour du mois d'avril 2025.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 15 AVRIL 2025 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^e JOUR DU MOIS DE D'AVRIL 2025.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier